

Enregistrement :

Conformément à la loi italienne concernant l'enregistrement des visiteurs, les clients et tous ceux qui veulent accéder au Camping doivent se présenter à la Réception avec les cartes d'identité ou les passeports en cours de validité des membres de la famille ou du group.

À l'arrivée tous les clients reçoivent un bracelet d'identification : il est obligatoire, personnel et non transmissible, fabriqué en matériau non toxiques et hypoallergénique. Le bracelet permet de vous identifier immédiatement et d'éviter les contrôles répétés par les membres du personnel, qui assurent la sécurité à l'intérieur du camping. Il réduit les phénomènes illicites de personnes qui sans aucun titre utilisent les services du camping qui sont pensés exclusivement pour nos clients.

Les clients sont invités à présenter à l'arrivée leurs cartes conventionnées. Les cartes seront valables à partir du moment de la consigne à la Réception et seulement pour les emplacements standards et larges (sauf pour les trois premières rangées d'emplacements à partir de la plage).

Les clients sont tenus à vérifier l'exactitude de l'enregistrement et à notifier toute modification, tel que le changement d'emplacement, la durée présumée du séjour et l'arrivée/départ des personnes. Le non-respect de cette disposition entraîne le paiement intégral même pour la période d'absence et le paiement de la taxe de séjour.

Visiteurs :

La Direction se réserve le droit d'autoriser l'entrée des visiteurs dans le Camping aux horaires consentis seulement à pied et sans animaux, après la remise à la Réception d'une carte d'identité valide et pour la durée maximale d'une heure, conformément à la période et aux besoins organisationnels du Camping. Si les visiteurs décident de prolonger la durée de la visite, ils seront tenus au paiement du tarif selon la liste de prix. Les clients du Camping doivent s'assurer que leurs visiteurs ont été autorisés par la Direction à entrer dans le Camping et ils sont responsables pour leur comportement.

Entrée interdite à toute personne non autorisée. Les personnes surprises en camping sans autorisation seront dénoncées à la police pour violation de domicile (art. 614 du code pénal italien).

Voitures :

Une seule voiture est autorisée pour chaque emplacement/hébergement. L'entrée en camping de voitures supplémentaires est autorisée seulement pour le chargement et le déchargement ; ensuite on devra garer la voiture dans le parking extérieur et payer le prix comme voiture supplémentaire.

La vitesse maximale autorisée à l'intérieur du camping est de 5 KM/H.

Logement:

L'emplacement et l'appartement/mobile-home sont assignés par la réception. Pour des raisons d'organisation, il est rigoureusement interdit de changer de place sans autorisation de la réception.

Pour raisons de sécurité, par respect pour les voisins et pour préserver l'aspect naturel typique d'un Camping, tous les équipements et les installations, compris les véhicules, doivent être soigneusement rangé entre les limites de l'emplacement ou dans l'espace à côté de la mobile-home.

Toile de tente et bâches supplémentaires ne sont pas appréciés pour leur mauvaise intégration sur l'environnement. Les tentes et les gazebos à l'intérieur de l'emplacement doivent respecter l'espace pour garer la voiture et la distance minimale de 2 mt de l'emplacement voisine.

Check-out:

Départ: le dernier jour du séjour les clients doivent quitter le camping dans les heures suivantes:

- au plus tard à 12.00, si équipé d'un camping-car, caravane ou tente ;
- au plus tard à 10.00, si logé dans une mobile-home ou appartement ;

La permanence au-delà de l'heure prévue est autorisée en cas d'accord avec la Direction.

Paiement:

Le paiement du séjour doit être effectué au plus tard un jour avant la date du départ ou à l'avance si demandé par la Direction à sa seule discrétion. En cas de réservation, le solde du séjour devra être réglé au plus tard dans un délai de 2 jours à compter de la date d'arrivée.

Animaux:

Les chiens sont admis dans les emplacements seulement sur demande et réservation et à condition qu'ils ne sont pas laissés sans surveillance et ne dérangent pas les autres clients.

Ils sont interdits dans les hébergements (mobil-home et appartement), à la plage, à la piscine, au lac, dans l'arène, dans l'aire de jeux enfants, dans le supermarché et dans les terrains de football et de tennis.

Les chiens doivent être tenus en laisse et accompagnés à l'extérieur du camping pour leurs besoins physiologiques.

Sécurité:

Selon les nouvelles réglementations anti-incendie, les caravanes/tentes doivent être placées au milieu de l'emplacement, laissant au moins un mètre de distance du terrain voisin afin que la distance entre les deux caravanes/tentes sera au moins de 2 mètres. La voiture doit être garée obligatoirement sur l'emplacement.

La nouvelle législation souligne la plus grande attention aux bouteilles de gaz qui ne doivent pas être laissées au soleil. N'est autorisée qu'une par emplacement et les clients doivent contrôler souvent le tube de jonction du gaz.

Il est permis d'utiliser le barbecue à charbon uniquement si on maintient une distance de sécurité d'au moins 3 mètres du tent/caravan/hébergement limitrophe, si on ne dérange pas les voisins, on ne cause de dégâts au sol et si on accorde la plus grande attention au feu.

Heures de silence:

Veillez respecter le silence de 23,00 à 8.00 heures. À toute heure il est de bonne règle de modérer les bruits qui peuvent gêner le calme du camping et d'adopter un comportement judicieux dans le respect des autres clients.

Interdictions:

il est strictement interdit:

- d'occuper d'autres emplacements, même libres, avec la voiture;
- de jeter des eaux usées sur le sol et dans les bouches d'égout, car l'eau coule directement dans le lac;
- d'endommager la végétation ou les équipements du camping;
- de gâcher ou d'utiliser improprement l'eau;
- d'utiliser la voiture ou la moto pour se déplacer dans le camping
- de conduire en voiture à l'intérieur du camping de 23,00 à 8.00 heures

Responsabilité:

Les autorités régionales et locales ont délibéré que la collecte sélective des déchets est obligatoire, sous peine de sanctions qui vont de 50 au 150 Euro. Les ordures ménagères, les papiers, les verres et la plastique doivent être déposés dans les poubelles réservées à cet effet. Des colonnes de tri sélectif sont à disposition des clients dans le camping.

Les clients sont priés d'utiliser civilement et correctement les toilettes, qui doivent être laissés, après l'utilisation, dans les mêmes conditions dans lesquelles vous aimeriez les trouver.

La Direction décline toute la responsabilité pour pertes, vols et dégâts ;

Toute personne qui sera surprise de commettre des actes de vandalisme contre les services ou les installations du camping sera immédiatement expulsée.

Les adultes sont responsables des comportements de leurs enfants et des mineurs/enfants qui leur sont confiés. En cas de problèmes toute la famille devra quitter le camping.